



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 21446

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la nécessité d'assurer la continuité des services publics de proximité en milieu urbain lors de la période des congés. Il cite en effet le cas de nombreux bureaux de poste de proximité, situés en ville dans des quartiers sensibles et excentrés, qui ferment lors des vacances d'été faute d'assurer le remplacement des agents en congés annuels. Pour autant, ces bureaux de proximité présentent un intérêt évident pour la population et notamment pour les personnes âgées isolées habitant ces quartiers urbains excentrés. Si l'on peut comprendre que l'administration ne puisse systématiquement maintenir les horaires habituels du personnel lors des périodes de congés, il insiste néanmoins sur le fait qu'une réduction des heures d'ouverture de ces bureaux de proximité durant l'été serait une alternative mieux comprise et accueillie par la population. En conséquence, il lui demande de bien vouloir exprimer sa position à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan de La Poste, signé le 25 juin dernier au terme d'une large consultation, précise les orientations stratégiques de l'entreprise publique et de ses filiales et fixe le cadre de ses relations avec l'Etat, pour la période allant de 1998 à 2001. Il réaffirme et conforte les missions de service publics confiées à l'exploitant, et définit les axes de développement de l'entreprise dans ses différentes activités, en soulignant notamment l'importance de l'investissement dans les nouvelles technologies. Il fixe par ailleurs les conditions de la modernisation du réseau postal pour tenir compte des évolutions démographiques, sociales et économiques. Ces orientations ont fait l'objet d'une large concertation, en particulier avec les représentants des maires et des élus locaux. Concernant les modifications temporaires des horaires d'ouverture effectuées dans certains bureaux de poste pendant les mois d'été, elles reposent sur une baisse de fréquentation de la clientèle constatée localement à cette période de l'année. Elles sont bien entendu préalablement présentées aux élus concernés. Au cas particulier du Nord, moins de 10 % des 405 points de contact que compte ce département ont connu une fermeture temporaire. Cette dernière ne remet nullement en cause la présence postale dans les localités où ces mesures sont prises. La Poste souhaite renforcer son implantation dans les zones urbaines et suburbaines. Ainsi, en 1998, La Poste du Nord a ouvert deux nouveaux points de contact, l'un à Marcq-en-Baroeul l'autre à Roubaix - Trois-Ponts, ce dernier bureau étant situé en zone urbaine sensible.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21446

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6243

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 90